



La Défense, le 25 février 2013

## **MESSAGE 2013-3**

### **LA REFORME DE L'INSPECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE**

Chers collègues,

Le mercredi 20 février 2013, Madame la Directrice de l'Inspection Générale de la Police Nationale et son adjoint, ont reçu le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale, représenté par son Secrétaire général, son Secrétaire général adjoint, et son délégué pour l'Inspection Générale des Services, Patrick CARON.

L'objet de l'entretien portait sur la présentation de la réforme des inspections de la Police Nationale dont la mise en œuvre pourrait intervenir dès le mois de septembre 2013.

#### **I – Une Inspection Générale de la Police Nationale « rénovée »**

La réforme des inspections a pour but de mettre en place une inspection unique pour l'ensemble de la Police dont la mission sera de contrôler l'activité des services sur le territoire national. Cette réforme aboutira donc à la création d'une IGPN rénovée offrant un maillage territorial complet, couplé à une ouverture plus large aux administrés. Ces derniers pourront désormais être accueillis au sein de chaque délégation et transmettre par l'intermédiaire d'une plate-forme de signalements les faits dont ils souhaitent saisir l'Inspection Générale de la Police Nationale.

Le maillage territorial s'appuiera sur les délégations actuelles de l'IGPN auxquelles s'ajouteront 3 nouvelles délégations régionales (implantées à RENNES, LILLE et METZ) ainsi qu'une délégation pour l'Ile de France dont le périmètre comprendra PARIS, les départements de la petite couronne (92, 93, 94) et ceux de la grande couronne. La création de la délégation régionale d'Ile de France aboutira donc à la disparition de l'actuelle IGS, qui avait compétence sur les seuls personnels actifs et administratifs placés sous l'autorité du Préfet de Police.

La réforme conduira à la création d'un service d'inspection unique, placé sous l'autorité du chef de l'IGPN, qui garantira une égalité de traitement des policiers et facilitera l'homogénéisation des pratiques professionnelles à l'échelle du territoire.

L'IGPN aura en charge de piloter la fonction d'inspection et de contrôle de la Police Nationale. Une coordination des enquêtes et des inspections sera assurée au niveau central et il sera mis en œuvre des outils rénovés dans le but de disposer d'une vision globale de l'activité de contrôle de la Police Nationale.

Dans ce cadre, une division nationale des enquêtes sera créée au niveau central, avec notamment une mission de lutte contre la corruption. Cette division pourra diligenter des enquêtes d'initiative, entre autres en direction des services où seront identifiés des points de vulnérabilité.

La réforme devra également conduire à développer la mission de soutien et d'assistance aux services de police et à cette fin, intégrera des personnes qualifiées extérieures à la Police Nationale.

## II - Le cas particulier de l'IGS

L'IGS est actuellement une direction de la Police Nationale placée sous l'autorité du Préfet de Police. Elle deviendra à terme une délégation régionale de l'Inspection Générale dont le champ de compétence territorial s'étendra sur l'ensemble de la région Ile de France. Elle aura à sa tête un des deux directeurs adjoints de l'IGPN et ne relèvera plus de l'autorité du Préfet de Police.

La délégation régionale d'Ile de France reprendra les structures actuelles de l'IGS sans le pôle ISA (inspection et audit). Les auditeurs rejoindront le cabinet central des audits de l'IGPN. Les enquêteurs auront désormais la qualité d'OPJ avec compétence nationale comme tous les enquêteurs de l'Inspection Générale de la Police Nationale.

La condition de la réussite de cette intégration de l'IGS est directement liée au niveau des saisines (administratives et judiciaires) de cette future délégation régionale. Ce service ne pourra fonctionner à moyens constants et assurer sa mission sur un champ territorial élargi si les enquêteurs de cette délégation restent saisis d'affaires judiciaires de peu d'importance et d'affaires administratives qui relèvent des services de discipline des différentes directions actives de la Police Nationale. Nos interlocuteurs ont pris l'engagement de travailler à ce relèvement du niveau des saisines.

Le secrétariat général du SCPN

Emmanuel ROUX  
Secrétaire Général



Céline BERTHON  
Secrétaire Général adjoint

